NOUVEAU BAREME 2022

Installation de la nouvelle grille dans WGEPADMI2018 Version 2.0d

Après avoir annoncé la révision du point indiciaire dans la fonction publique, **GENISOFT** a pris Toutes les dispositions, en vue de concrétiser ce changement de grille de salaire, en vous proposant une nouvelle version **2.0d**.

Au lancement du logiciel la mention **VERSION 2022** apparait dans le menu principal comme le montre l'image ci-dessous. Aussi, le N° de version change à **2.0d**



*** GENERATION DES ETATS MATRICES COMPLEMANTAIRES**

Selon L'instruction du M.F N°001 du 19/04/2022

Le logiciel vous permet de faire les états matrices complémentaires conformément à l'instruction du Ministère des Finances N° 001 du 19/04/2022 notamment l'article 3.

Pour pouvoir éditer ces états matrices complémentaires de façon automatique à partir du logiciel vous devez suivre les étapes suivantes :

- 1- Faire une sauvegarde du mois d'Avril 2022.
- 2- Utiliser la version du 03/04/2022 et se positionner sur la paie du mois d'Avril 2022.
- 3- Balancer la Paie du mois 042022 selon le dernier État Matrice Engagé.
- 4- Faire le passage au Mois de Mai **SANS appliquer le Nouveau Barème des Salaires**, et Vérifier les Reports.

5- INSTALLATION DE LA MISE A JOUR

Afin d'intégrer cette nouvelle grille 2022, vous êtes amenés à installer la nouvelle version, mais avant cela il est primordial de respecter les instructions citées ci-dessous.

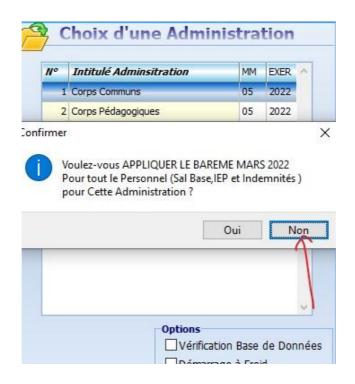
- Installer la dernière version du logiciel (celle du 25/04/2022 ou supérieure).

Une fenêtre d'information apparait au démarrage du logiciel



Un deuxième message est affiché, demandant l'application du barème 2022 pour chaque administration choisie. L'application du barème se fait par administration (Image cidessous)





- 6- Il faut choisir dans un premier temps de ne pas appliquer la BAREME MARS 2022 jusqu'à l'Edition de l'État Matrice de désengagement (accéder au logiciel **SANS appliquer le BAREME MARS 2022**).
- 7- Faire une sauvegarde de données dans **utilitaire > sauvegarde**.
- 8- Lancer l'EMI de Désengagement comme suit :

Dans le Menu ETAT MATRICE Cliquer sur État matrice Initial.

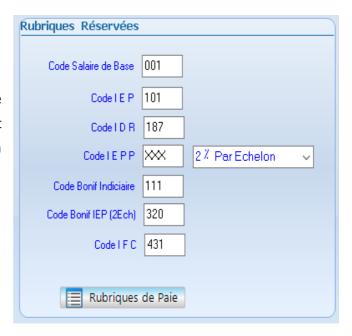


Faire la vérification des reports et l'impression de l'EM de désengagement.

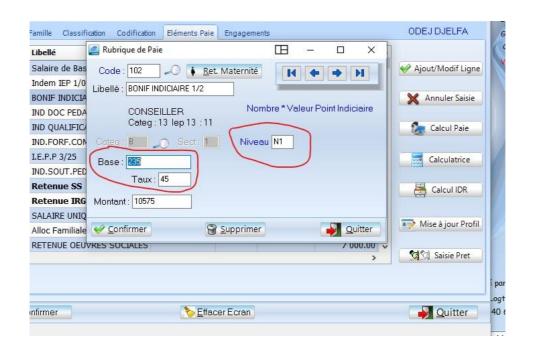


- 9- Refaire les opérations 5 et 6 pour toutes les administrations.
- 10- Vérifier le paramétrage des indemnités touchées par cette nouvelle grille :

Aller dans utilitaires → Paramètres de l'application → Paramètres de calcul et attribuer chaque indemnité utilisée à son code approprié.



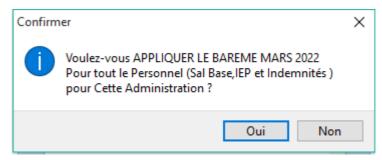
- 11- Vérifier le mode de saisie des Indemnités suivantes dans le menu Indemnités :
 - **BONIFICATION INDICIAIRE** = Nbre X Valeur Indiciaire (Dans ce cas renseigner les champs Base= indice et taux=valeur indiciaire)
 - Ou **BONIFICATION INDICIAIRE** = Montant Saisie Directement (il faut alors vérifier que le champs Niveau est bien renseigné dans ce cas)
 - **BONIF IEP 2ECH** = Montant Saisie Directement.





12-Rester toujours dans le mois de Mai sans faire passage au mois suivant et **Appliquer le nouveau Barème des salaires 2022**, en sortant puis en accédant de nouveau à l'administration cette fois ci avec application du BAREME MARS 2022.

Une fenêtre d'information apparait



Dans le cas où vous n'avez pas appliqué la modification avec l'installation de la version, vous pouvez l'appliquer à partir du menu **utilitaire** \rightarrow **barème de traitement.**

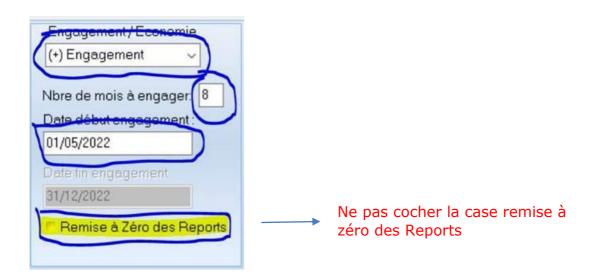
Cocher la case « modifier salaire selon grille de salaire » et confirmer.

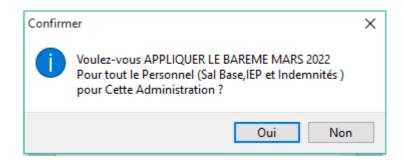




13- Editer l'EMI d'engagement comme suit :

Toujours dans le Menu ETAT MATRICE Cliquer sur État matrice Initial.

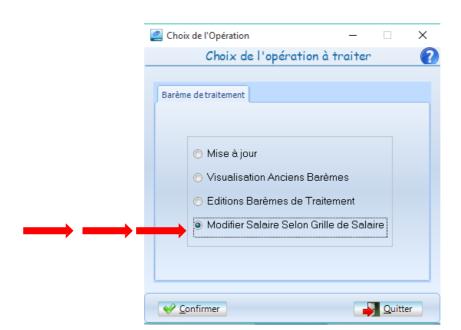


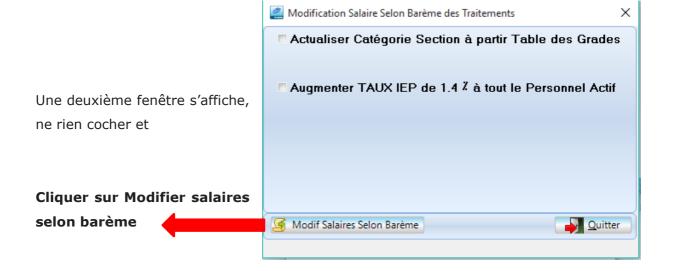


Si vous cliquez sur **OUI**, le nouveau barème sera appliqué en changeant tous les élémentsde paie au niveau du fichier du personnel. Dans le cas contraire aucune modification ne sera apportée au niveau des données.



Dans le cas où vous n'avez pas appliqué la modification avec l'installation de la version, vous pouvez l'appliquer à partir du menu **utilitaire** \rightarrow **barème de traitement.**Cocher la case « modifier salaire selon grille de salaire » et confirmer.

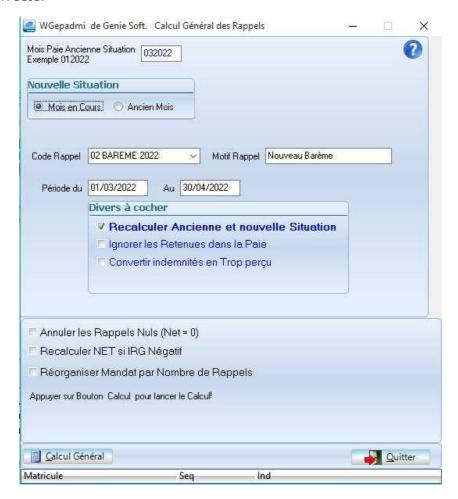






*** GENERATION RAPPELS AUTOMATIQUES**

Le logiciel vous permet de faire le cas échéant un rappel automatique entre le Nouveau et l'ancien Barème des Salaires à travers l'Utilitaire Génération Rappels Automatiques dans le module des Rappels. Attention précisez la période de Rappels de manière correcte.



Cette opération nécessite les renseignements suivants :

- Préciser le mois de la paie de l'ancienne situation, qui présente un mois déjà fait avec l'ancien barème.
- Préciser la nouvelle situation (mois en cours ou un mois sur lequel le nouveau barème a été appliqué).
- Sélectionner le code rappels (déjà crée dans tables → code rappels)
- Préciser la période du rappel.
- Appuyer sur calcul général.

A la fin du traitement, les rappels sont générés et calculés, pour les vérifier, merci d'accéder au menu Rappel \rightarrow saisie et mise à jour.

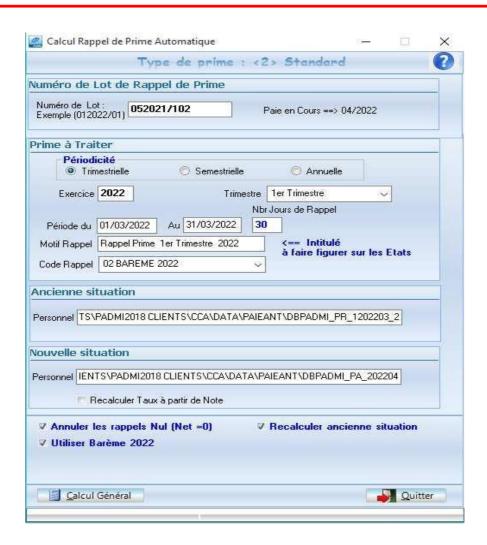
❖ GENERATION RAPPELS DE PRIME AUTOMATIQUES

Il est également possible de lancer le rappel de la prime de Rendement le cas échéant. Ne lancer cette opération que si la prime de Rendement du 1 er trimestrea été faite avec l'ancien barème des Salaires.

Lancer l'utilitaire Génération des Rappels de Prime automatiques à partir du **rappel de prime** en Indiquant les informations suivantes :

- La périodicité « trimestrielle » et préciser le trimestre à traiter automatiquement la nouvelle et l'ancienne situation seront récupérées.
- · Le code rappel,
- Saisir la période du rappel de prime (date début et date fin)
- Saisir le motif du rappel
- Cliquer sur calcul général.

Il est nécessaire de posséder à une prime de rendement du 1^{er} trimestre et à une paie avec le nouveau barème Déjà archivées.





*** SAISIE RAPPEL DE PRIME**

Il est possible de saisir les rappels de prime agent par agent comme vous avez l'habitude de le faire, sauf dans ce cas la case barème 2022 dans l'ancienne situation doit être décochée, et cochée dans la nouvelle situation.

